



PROCÈS-VERBAL N° 31

Réunion du 11 mai 2020

Réunion réalisée par voie électronique

Présents : Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Flavie CHANAS, Claude BRESSON

SYNTHESE MONTEES ET DESCENTES CHAMPIONNATS JEUNES 2019/2020 D1 et D2

Informations aux clubs

Vous trouverez les tableaux des classements dans l'onglet «Documents» du site du DDAF qui se substituent à ceux qui figurent dans la rubrique compétitions du site du District D/A arrêtés au 13 mars 2020. Ces derniers ne pouvant être pris en compte pour déterminer la position de chaque équipe.

Conformément aux directives fédérales (voir le PV du Comité Exécutif de la FFF du 16 avril 2020), pour les équipes d'une même poule qui n'ont pas joué le même nombre de matchs, la position au classement de chaque équipe est déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs. Le nombre d'accessions à appliquer est celui prévu dans le règlement du championnat concerné (article 28 des Règlements Sportifs du District D/A) par contre il n'est appliqué qu'une seule et unique relégation qui concerne l'équipe la moins bien placée de la poule, en cohérence avec les Règlements Généraux

Ces classements tiennent compte également des points de pénalités issus du barème de pénalisation (PV n° 8 du Comité Directeur du 27/04/2020) et du contrôle de l'encadrement des équipes (PV n° 3 du 28/04/2020).

Les accessions et relégations des championnats en deux phases seront officialisées dans les plus prochains jours. Les résultats de ces championnats exigent un délai supplémentaire. Le bilan de fin de saison est subordonné à la décision du Comex saisi par les Présidents de District qui ont relayé les inquiétudes manifestées par les clubs comme vous l'avait annoncé le Président Jean François Vallet lors d'un précédent communiqué.

en U 18 :

D1

Descend de LIGUE : DAVEZIEUX

Monte en LIGUE R2: BOULIEU LES ANNONAY

Montent de D2 : CHATEAUNEUF SUR ISERE et PORTES LES VALENCE

Descend en D2 : SUD ARDECHE 2

soit 1 poule de 13 équipes

D2

Descend de D1 : SUD ARECHE 2

Monte en D1 : CHATEAUNEUF SUR ISERE et PORTES LES VALENCE

Descend en D3 : BERG HELVIE

soit 1 poule de 10 équipes

en U 15 :

D1

Pas de descente de Ligue

Monte en Ligue U 16 R2: MOURS SAINT EUSEBE (on garde MOURS SAINT EUSEBE 1 en D1)

Monte en Ligue U 15 R2 : SUD ARDECHE

Montent de D2 : MONTELIMAR FC , PORTES LES VALENCE

Descend en D2 :CREST AOUSTE

soit 1 poule de 12 équipes

D2

Descend de D1 :CREST AOUSTE

Monte en D1 : MONTELIMAR FC , PORTES LES VALENCE

Descend en D3 : GR PEYRINS SAINT DONAT

soit 1 poule de 10 équipes

Ce Procès-verbal est susceptible d'appel devant la commission d'appel règlementaire du District